

1823

Sie a Lan

Demande du Sr Gay pour la
pouture

commence

Lancrans

maison de Lancrans

Il n'y a aucune trace d'autre

1823-1824

Monsieur

Monsieur Le Sous-Préfet
De l'arrondissement de Gex, Dép.^{te}
De l'Ain.

Honoré Gay entrepreneur de bâtimens
Domicilié à Mautua, a l'honneur
De vous exposer, qu'il s'est rendu
adjudicataire d'une exploitation
D'environ six cents piéds d'arbres
Sapins, qui doit s'exécuter incessamment
Dans une forêt appartenant à
M. Blanc Nég.^{te} Demeurant à Lyon,
qui est située à Menthère, territoire
De Chazery; et comme le transport
Des dits bois ne peut avoir lieu que
Sur le territoire de la commune de
Sancrans; et qu'il ne se trouve aucune
Scie à eau dans la dite commune,
ni à une proximité convenable;
il se voit dans la nécessité de
Solliciter l'autorisation de l'établissement
D'une Scie à eau, pour servir à
la fabrication des susdits bois en
planches, dans un emplacement
propre qu'il a acquis sur le
canal d'un Ruisseau qui tend de
Sancrans à la Rivière dite Valserine,
au lieu appelé aujourd'hui, sous le

Martinet, territoire de Lancrens.
Cet établissement n'exige aucun
barrage qui puisse causer des
dommages aux propriétés voisines;
attendu que d'une part les eaux
s'échappent d'une cascade, et que
de l'autre les fonds qui bordent les
deux berges du Ruiseau lui
appartiennent; d'où il présume
ne devoir s'y rencontrer aucune
opposition.

Dans cette circonstance l'exposant
recourt à ce qu'il vous plaise,
Monsieur le Sous-préfet, ordonner
à M. le Maire de Lancrens,
de faire publier et afficher pendant
vingt jours la demande pour parvenir
à l'autorisation de l'établissement
d'une scie à eau sur le Canal du
Ruisseau de Lancrens, au lieu dit
Sous le Martinet, de délivrer le
certificat des affiche et publication,
de fournir son avis motivé et même
celui du Conseil Municipal, pour
ensuite le tout être revêtu
de votre avis particulier et
transmis à Monsieur le
Préfet qui est très-humblement

Supplie de vouloir pñter
l'autorisation necepsaire
pour cet etablissement, et
ferez justice.

Mantua le quinze Juin
1823.

L. Gay

22-221
Poung le 9 avril 1824

Monsieur le Préfet,

4.83⁰⁰

91.1149

surj. p. 5 ann.
N. 538

J'ai l'honneur de vous renvoyer cette
copie de la pétition qui accompagnait celle
de M. Du 16 Juillet 1824 par laquelle le
bonni Fay entrepreneur de Batiments Domestiques
à Nantes sollicitait l'autorisation de construire
un fil à eau dans la commune de Landerne.

Cette demande me renvoie de l'avis
du Bon Emp. de localité et du mien.

Je vous renvoie à bonnaye, Monsieur
le Préfet de ma respectueuse considération,

Je Suis, etc. etc. etc. De l'air.

Li Due